



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 28 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
22/08/2024

DATE D'AFFICHAGE
22/08/2024

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Laurène CASSAGNE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Laurie HUMUNI
Mme Cindy PRALONG	M. Emmanuel BERART
M. Philippe BLAISE	M. Eric MELTESALE
Mme Naïa WATEOU	Mme Christine LE SAINT
Mme Valérie LAROQUE	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Stéphanie PAIMAN	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 40	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (10 procurations)	: 50	M. Joseph BOANEMOA	Mme Christiane SARIDJAN
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Charlotte THAI AWE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-870

portant ajustements organisationnels de la direction de la police municipale (DPM)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 28 août 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n°2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 13 août 2024,

VU l'organigramme ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/82 du 8 août 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 14 août 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La direction de la police municipale (DPM) est chargée d'assurer sur l'ensemble du territoire communal, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics. Elle agit également dans le cadre de ses compétences judiciaires, sous le contrôle du Procureur de la République, dans la lutte contre la délinquance, les incivilités, les méfaits liés à l'alcoolisme en milieu urbain et l'insécurité routière.

Elle est structurée comme suit :

❖ le pôle opérationnel composé de cinq unités :

- **l'Unité de Pilotage Opérationnel (UPO)**, qui assure le pilotage et la coordination opérationnelle des missions de police regroupant deux centres :
 - le Centre de Gestion Opérationnelle (CGO), en charge du pilotage des réponses à apporter aux doléances et signalements des Nouméens, de

la saisie des timbres amendes, de la préparation et de l'organisation des missions opérationnelles, de l'analyse statistique d'activité et de la préparation de synthèses de la délinquance et des incivilités ;

- le Centre de Commandement Opérationnel (CCO), en charge 24H/24 de la permanence téléphonique d'urgence, du réseau radio et de la répartition des interventions, de la surveillance du dispositif de vidéo-protection et de la gestion de l'armurerie ;
 - **l'Unité Sécurité Routière (USR)**, qui participe aux interventions de police et exécute des missions spécifiques de sécurité routière : répression des infractions au code de la route, gestion et régulation du trafic routier, formation et suivi des régulateurs scolaires, formation de prévention routière en milieu scolaire ;
 - **l'Unité de Sécurité et d'Intervention (USI)**, qui regroupe les brigades de roulement chargées des patrouilles et des interventions sur le territoire 24h24, 7 jours sur 7 (lutte contre la délinquance, l'ivresse publique et manifeste, les incivilités, répression des infractions au code de la route, conduite d'opérations ciblées de sécurisation) et la brigade canine ;
 - **l'Unité de Sécurité et de Proximité (USP)**, qui assure, par ses brigades territoriales Nord, Centre et Sud, les missions de prévention et d'intervention sur la voie publique et de police de proximité. Une 4^{ème} brigade encadre l'activité des auxiliaires de proximité qui assurent par des patrouilles pédestres ou cyclistes une présence de prévention sur la voie publique ;
 - **l'Unité de Contrôle et d'Assistance à la Population (UCAP)**, qui exerce des missions de police administrative, chargée d'apporter une réponse aux doléances exprimées suites à des troubles, nuisances ou infractions diverses. Elle assure également le démantèlement des constructions illicites sur le domaine public, le contrôle des débits de boissons et de la réglementation liée à la vente et à la consommation d'alcool.
- ❖ **le service de la coordination administrative et financière :**
- **la section ressources humaines**, en charge du suivi et du contrôle de l'emploi et des horaires des effectifs, du suivi de la carrière de l'ensemble des agents et du pilotage du plan annuel de formation continue. Elle assure également l'accueil physique et téléphonique du public, la gestion des objets trouvés et des missions administratives diverses ;

- **la section administrative et comptable**, notamment en charge du secrétariat de la direction, de l'interface avec les directions supports, du traitement des dossiers réservés, de la préparation, du suivi et de l'exécution budgétaire, du contrôle de gestion. Elle est également chargée d'assurer la commande, le suivi et l'entretien des moyens d'intervention, ainsi que la logistique et la maintenance des infrastructures de la direction.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme ci-annexé, l'effectif de la direction de la police municipale est fixé à 175 postes permanents répartis comme suit :

Pour la direction :

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

Pour le pôle opérationnel

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

Pour l'unité de pilotage opérationnel

- 14 postes de catégorie B (gradé)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 5 postes de catégorie C (gardien)
- 10 postes d'opérateur de vidéo-protection (grille 1 – échelon 5)

Pour l'unité de sécurité et d'intervention

- 22 postes de catégorie B (gradé)
- 42 postes de catégorie C (gardien)

Pour l'unité de contrôle et d'assistance à la population

- 10 postes de catégorie B (gradé)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 8 postes de catégorie C (gardien)

Pour l'unité sécurité routière

- 6 postes de catégorie B (gradé)
- 5 postes de catégorie C (gardien)

Pour l'unité de sécurité et de proximité

- 12 postes de catégorie B (gradé)
- 22 postes de catégorie C (gardien)

Pour le service coordination administrative et financière

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

Pour la section ressources humaines

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 1 poste de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la section administrative et comptable

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal ou gradé)
- 2 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 1 poste de catégorie C (technicien adjoint 1^{er} grade)

ARTICLE 3 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2024/503 du 23 avril 2024 portant ajustements organisationnels de la direction de la police municipale (DPM) est abrogée.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 AOÛT 2024

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 août 2024

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DRH (dont TPS)	2
- DPM	1
- DF	1
- MISE EN LIGNE	1



Ville de NOUMÉA

ANNEXE 1

Attaché (A).....	3
Rédacteur (B).....	4
Gradé (B).....	67
Adjoint administratif (C).....	8
Gardien (C).....	82
Technicien adjoint 1° grade (C).....	1
Grille 1 - échelon 5.....	10
Total.....	175

DIRECTION POLICE MUNICIPALE

Direction Police Municipale
1 DIRECTEUR
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Pôle Opérationnel
1 DIRECTEUR ADJOINT
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Service Coordination
Administrative et Financière
1 CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Unité de Pilotage
Opérationnel (DPM-UPO)
1 COMMANDANT D'UNITE
gradé (B)
SECURITE

Unité de Sécurité et
d'Intervention (DPM-USI)
1 COMMANDANT D'UNITE
gradé (B)
SECURITE

Unité de Contrôle et d'Assistance
à la Population (DPM-UCAP)
1 COMMANDANT D'UNITE
gradé (B)
SECURITE

Unité Sécurité
Routière (DPM-USR)
1 COMMANDANT D'UNITE
gradé (B)
SECURITE

Unité de Sécurité et
de Proximité (DPM-USP)
1 COMMANDANT D'UNITE
gradé (B)
SECURITE

Section Ressources
Humaines
1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Centre de Commandement
Opérationnel (DPM-CCO)
1 CHEF DE CENTRE
gradé (B)
SECURITE

Centre de Gestion
Opérationnelle (DPM-CGO)
1 CHEF DE CENTRE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Roulement 1
(DPM-BR1)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Roulement 2
(DPM-BR2)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Débits
de Boissons (DPM-BDB)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Motorisée 1
(DPM-BM1)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Bureau Auxiliaires
de Proximité (DPM-BAP)
1 CHEF DE BUREAU
gradé (B)
SECURITE

1 GESTIONNAIRE RH
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

1 ASSISTANT RH
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

1 FORMATEUR EN TECHNIQUES
PROFESSIONNELLES - COORDINATEUR
ADMINISTRATIF
gradé (B)
SECURITE

1 ASSISTANT
ADMINISTRATIF ET COMPTABLE
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

1 ADJOINT AU CHEF DE CENTRE
gradé (B)
SECURITE

1 CHARGE D'ANALYSES
ET DE SYNTHESE
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

3 AGENTS ADMINISTRATIFS
POLYVALENTS
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 GARDIEN
gardien (C)
SECURITE

1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B) gradé
ADMINISTRATIVE/SECURITE

1 GESTIONNAIRE
ADMINISTRATIF ET COMPTABLE
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

2 ASSISTANTS
ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

1 COORDINATEUR LOGISTIQUE
rédacteur normal (B) gradé
ADMINISTRATIVE/SECURITE

1 GESTIONNAIRE
DE PARC
technicien adjoint 1° grade (C)
TECHNIQUE

Brigade de Quart 1
(DPM-BQ1)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade de Quart 2
(DPM-BQ2)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Roulement 3
(DPM-BR3)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Roulement 4
(DPM-BR4)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Enquêtes
Nord (DPM-BEN)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Motorisée 2
(DPM-BM2)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Territoriale
Nord (DPM-BTN)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 GARDIEN
gardien (C)
SECURITE

1 GARDIEN
gardien (C)
SECURITE

Brigade Roulement 5
(DPM-BR5)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Roulement 6
(DPM-BR6)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Enquêtes
Centre (DPM-BEC)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 OPERATEURS
DE VIDEO PROTECTION
grille 1 - échelon 5
ACDP

2 OPERATEURS
DE VIDEO PROTECTION
grille 1 - échelon 5
ACDP

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

7 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

Brigade de Quart 3
(DPM-BQ3)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade de Quart 4
(DPM-BQ4)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Canine
(DPM-BR7)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Roulement 6
(DPM-BR6)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Enquêtes
Sud (DPM-BES)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade Territoriale
Centre (DPM-BTC)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

7 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

1 GARDIEN
gardien (C)
SECURITE

1 GARDIEN
gardien (C)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 OPERATEURS
DE VIDEO PROTECTION
grille 1 - échelon 5
ACDP

2 OPERATEURS
DE VIDEO PROTECTION
grille 1 - échelon 5
ACDP

6 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

6 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

2 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

7 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

Brigade de Quart 5
(DPM-BQ5)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

Brigade de Quart 4
(DPM-BQ4)
1 CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

2 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

2 ADJOINTS
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

1 ADJOINT
AU CHEF DE BRIGADE
gradé (B)
SECURITE

6 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

6 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

2 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

7 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

1 GARDIEN
gardien (C)
SECURITE

1 GARDIEN
gardien (C)
SECURITE

6 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

6 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

2 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

7 GARDIENS
gardien (C)
SECURITE

2 OPERATEURS
DE VIDEO PROTECTION
grille 1 - échelon 5
ACDP

2 OPERATEURS
DE VIDEO PROTECTION
grille 1 - échelon 5
ACDP